



N^o 011

Le 21 janvier 1989

OUVERTURE D'UN BUREAU DE L'UNESCO À QUÉBEC

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Madame Monique Landry, a annoncé aujourd'hui qu'un accord de principe est intervenu entre le Canada et l'UNESCO prévoyant l'ouverture dans la ville de Québec d'un bureau d'information de cet organisme à l'automne '89.

Cette entente a été confirmée par Monsieur Sharma, directeur général adjoint de l'UNESCO, au Premier ministre du Québec Robert Bourassa, lors de sa visite officielle à Paris.

L'annonce de l'ouverture de ce bureau de l'UNESCO à Québec fait suite aux représentations soutenues et conjointes des gouvernements fédéral et québécois et aussi de celles de l'Ambassadeur Jean Drapeau. Ce bureau vise à informer les médias et le public canadien sur les multiples programmes et activités de l'UNESCO et agira comme représentant officiel et porte-parole de l'organisation au Canada.

Un protocole d'entente rédigé par le Canada est le fruit de négociations entreprises en 1985. Le Québec s'engage dans cette entente à faciliter l'établissement du bureau de l'UNESCO en prenant à sa charge les infrastructures nécessaires.

Québec est la seule ville d'Amérique du Nord figurant sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

- 30 -